Déclaration de la Fédération SUD éducation et de l'Union Syndicale Solidaires au CSE du 15 octobre 2015 declarationsudeduc-solidaires_cse_2015-10-05_def_1_.pdf Ce CSE est consacré à la réforme de l'évaluation des élèves et du brevet des collèges. **Des injonctions institutionnelles normatives** Pour nous la question de l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives. Les évaluations et leurs rendus doivent être des outils construits par les enseignant-es dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives. Dans le dossier de presse qui lui est consacré, il est souligné que la mise en place d'un livret scolaire unique correspond à la nécessité de simplifier les outils de suivi des élèves en les uniformisant sur l'ensemble du territoire pour les rendre plus lisibles et accessibles aux familles, qui pourront enfin comprendre ce que font leurs enfants à l'école et ce sur quoi ils sont évalués. Pour justifier le bien-fondé proclamé de cette simplification, on a le droit à une comparaison entre un exemple de livret de compétences à 50 items qui correspondrait à ce qui se pratiquerait actuellement dans les établissements scolaires et LE livret de compétences institutionnel qui contient lui bien moins d'items et qui correspondrait à un progrès décisif nous assure-t-on. Une fois de plus, nous constatons que pour faire passer ces réformes auprès de l'opinion publique et en masquer les enjeux réels, le ministère toujours prompt à alimenter la défiance envers les enseignant-es, n'hésite pas à caricaturer leur travail en ignorant la diversité de leurs pratiques pédagogiques et surtout en oubliant qu'ils et elles sont les boucs émissaires des injonctions institutionnelles contradictoires, voir paradoxales, qu'on leur prescrit d'une mandature à l'autre. **Simplification, uniformisation des apprentissages** En effet, ce livret scolaire numérique dépasse largement le cadre d'une nécessité de simplification et d'uniformisation des outils d'évaluation. Le nombre toujours important des items renvoie à une vision morcelée des apprentissages qui ne permet en rien d'aider les élèves à progresser. Au contraire, ceci abolit toutes tentatives de leur donner du sens. **Livret scolaire numérique : un casier scolaire** Ce livret s'inscrit donc dans la même logique que le LPC (Livret Personnel de Compétences) mais en bien pire, puisqu'il intègre dans une même application : le livret de compétences du socle commun et les bulletins périodiques des élèves avec également des éléments de suivi des élèves en difficulté (PAP, PPRE, suivi RASED ou à besoins particuliers (ULIS, UPE2A …). Il n'a rien d'un « outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves », mais participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves chère à cette société néolibérale, pour qui seul ce qui est quantifiable et mesurable compte. **Fichage et flicage** Vous affirmez que toutes ces données regroupées dans cette application numérique pourront être accessibles aux familles, nous affirmons qu'elles pourront être prioritairement diffusées, partagées et utilisées. C'est pourquoi nous considérons que ce livret scolaire n'est ni plus ni moins qu'un nouvel instrument de fichage et de flicage ET pour les élèves ET pour les enseignant-es, avec de surcroît une absence totale de garanties quant à la maîtrise de l'utilisation par les usager-es de ces données. Dans certains départements pilotes, les équipes des écoles qui veulent faire une demande d'aide pour les élèves en difficulté sont priées de remplir des fiches numériques non anonymées, adressées ensuite à l'inspection… alors que ce type de demandes nominatives est illégal. Autre illustration : le projet de loi sur les « Droits des étrangers en France » prévoit d'instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfectures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder aux informations détenues par les établissements scolaires. Il y a largement de quoi être inquiet-e des utilisations qui pourront être faites de cette application puisque les données inscrites dans ce fichier pourront être extraites, croisées, alimentées, lues et exploitées par différents utilisateurs, en premier lieu grâce au RNIE (Répertoire national des identifiants élèves), dans lequel figurent des données personnelles sur l'enfant et sa famille. En ce qui concerne les enseignant-es, le renseignement de ce livret scolaire numérique va non seulement accroître leur surcharge de travail, mais aussi permettre un contrôle supplémentaire de leurs activités à chaque utilisation de cette application, comme c'est déjà le cas pour l'utilisation des ENT (Espace numérique de travail) dans le secondaire. **Un instrument de tri social pour filtrer les élèves** Ce livret scolaire numérique n'est finalement qu'un instrument de tri et de contrôle social pour orienter et filtrer les élèves afin de leur

attribuer une place dans la hiérarchie sociale tout en justifiant les inégalités. Son but ultime n'est pas de prévoir une quelconque émancipation individuelle et collective, mais plutôt l'isolement et la stigmatisation d'un individu aux titres de ces résultats scolaires. **Un DNB qui colle à la contre réforme du collège** Enfin, la mise à l'ordre du jour de la réforme du brevet des collèges est pour nous l'occasion de rappeler pour la énième fois notre opposition à la réforme du collège 2016. La nouvelle nomenclature du brevet est un condensé de ce que nous rejetons : socle commun dont nous avons énoncé précédemment tout le mal que nous en pensons ; et réforme du collège avec entre autre l'introduction d'épreuves orales qui porteront sur les EPI ou les parcours culturels, citoyens ou avenir. Une épreuve dont la ministre a choisi de souligner l'importance en la comparant à une préparation à un futur entretien d'embauche. C'est pour nous totalement inacceptable et parfaitement révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater les élèves selon des critères d'employabilité définis par le patronat. Et que dire de l'instauration de cette cérémonie républicaine de remise du brevet, qui se veut « un pacte qui serait scellé entre l'école et la nation » ?! Cette vision caricaturale passéiste frise le ridicule et se révèle être un gage supplémentaire du ministère aux réactionnaires et partisans d'une école conservatrice à mille lieux de celle que nous revendiquons. Cette obsession de l'adhésion de l'école à la nation est révélatrice de l'indigence des propositions de ce gouvernement en matière d'éducation et de sa réelle volonté de mettre en œuvre des politiques qui permettent d'accueillir et former tous les élèves en prenant en compte leur diversité. À l'opposé des orientations proposées par la refondation de l'école qui servent toujours les mêmes intérêts, SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires revendiquent une école égalitaire et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société solidaire, démocratique, débarrassée des inégalités. C'est pourquoi SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires agissent pour que se construise un rapport de force afin d'imposer une autre école, dans une autre société.

Documents joints

declarationsudeduc-solidaires_cse_2015-10-05_def_1_.pdf